

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi quinze décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

8 décembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

18 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 26

Procurations :

M. Christophe GIRARD à M. André RIC, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

M. Éric BLONDEL, M. Dominique GALLIER, Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-105	<b>Convention SDE – Remplacement de lanternes en LED secteur Saint Wandrille Rançon</b>
------------	---

La maintenance de l'éclairage public est assurée par le SDE76 pour la commune sur les territoires de Saint Wandrille Rançon et Villequier.

Afin de répondre au mieux au plan de sobriété énergétique de la commune, la rénovation du parc d'éclairage public doit être poursuivie.

Après avoir renouvelé 116 lanternes sur la commune déléguée de Villequier en 2023, la municipalité a demandé au SDE d'étudier la modernisation des lanternes des rues de l'Oiseau Bleu, de la Coutume et des Caillettes.

Le projet prévoit de remplacer 91 points lumineux, dont 69 en type routière et 22 dites de « style » pour un coût estimé par le SDE à 100 411,38 euros TTC dont 36 930,44 euros TTC à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adopter le projet.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 36 930,44 euros TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- De l'autoriser à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET



*Bastien Coriton*

*Didier Boquet*